



GUIDE PRATIQUE—Edition 2025

BIENVENUE DANS LA COMMUNE DE

www.boust.org



LE MOT DU MAIRE

Dans la même lignée que notre site www.boust.org, nous avons réalisé ce nouveau guide pratique de Boust. Il est actualisé et adapté à l'évolution de notre grand village. Vous constaterez que de nombreuses modifications ont été apportées.

Ce guide, particulièrement destiné à nos nouveaux habitants boustois, n'en reste pas moins un livret d'accueil et d'information que tout un chacun pourra parcourir pour y trouver les renseignements et les réponses recherchés.

Vos remarques sur la conception de ce document nous seront utiles et c'est avec attention que nous les prendrons en compte pour une future édition.

Bonne lecture à toutes et tous.



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Avec ses deux annexes Basse-Parthe et Haute-Parthe, Boust est une commune de 1 183 habitants qui s'étend sur une superficie de 701 hectares. Ses habitants sont les Boustois et les Boustoises. Le saint patron de la commune est St-Maximin.

Elle fait partie du canton de Yutz, de l'arrondissement de Thionville-Est, du département de la Moselle, de la région Grand Est.

La commune a intégré le District de Cattenom dès sa création en janvier 1986 ; le District s'est transformé en Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) le 1^{er} septembre 2000. Elle est l'une des 22 communes de cette intercommunalité.

Boust bénéficie d'équipements scolaires, culturels et de loisirs de qualité. La CCCE exerce de nombreuses compétences, telles que la petite enfance, la jeunesse, l'eau pluviale, la gestion des cours d'eau (GEMAPI), l'assainissement, le sport, le SDIS..., en étroite collaboration avec la municipalité.

La commune possède un centre socioculturel disposant d'une belle et grande salle, d'un bar et d'une cuisine équipée, ainsi que d'un périscolaire. Elle est également propriétaire d'une seconde salle des fêtes (sous le porche de laquelle se trouve une boîte à livres), ainsi que d'un ancien presbytère transformé en bien locatif.

En contrebas du village se trouvent une base de loisirs, deux étangs de pêche et un arboretum. En 2023, la commune a été récompensée par une deuxième fleur .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire : M. Guy KREMER

Les Adjoints : 1ère Adjointe : Mme Maryse GROSSE
2ème Adjointe : Mme Guylaine CANCELLI
3ème Adjoint : M. Jean-Pierre ALBANESE

Les Conseillers : (de gauche à droite, et d'arrière en avant)

Cyril LAUTERFING, Laetitia STAUB**, Hélène SUK

Frédéric TALARICO, Fabrice POIREL, Julie DISTEL, Catherine MUNSCH,
Cyril BRAND*, Patrick KRIEG

Muriel DEROLEZ, Romain KOBS

* Remplacé par Charles RUSSO

**Remplacée par Muriel HUBERT



LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

63, rue du Général De Gaulle

57570 BOUST

Tel : 03 82 50 30 48

Site : www.boust.org

Fax : 03 82 50 30 36

HEURES D'OUVERTURE :

Du Lundi au Vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

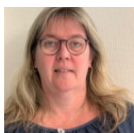
A VOTRE SERVICE :



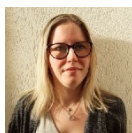
Alexandra GERARD
Secrétaire Générale



Céline TEBOUL
Secrétaire



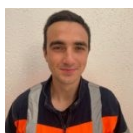
Nathalie MOUSSELER
Aide Maternelle



Elodie MOUSSELER
Aide Maternelle



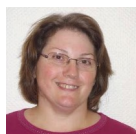
Bernard LAGRANGE
Agent technique



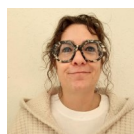
Angelo BROCCATI
Agent technique



Musa PALAMAR
Agent technique



Armande MARX
Agent technique



Sophie PEREZ
Agent technique

A VOTRE SERVICE

Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

Instruit les demandes d'urbanisme. Apporte des aides sur les projets liés aux économies d'énergie, au développement durable et à l'amélioration de l'habitat. Met à disposition des véhicules pour les personnes à la recherche d'un emploi. Propose des aides aux entreprises.

Toutes les compétences communautaires sont détaillées sur le site internet.

**2, Avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM**

Tel : 03 82 82 05 60
Fax : 03 82 55 42 75
Courriel : accueil@cc-ce.com
Site : www.ccce.fr

Pôle Autonomie

Apporte des conseils adaptés aux besoins des personnes en perte d'autonomie : personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

Maison du département, Espace Cormontaigne :

**1 Avenue Gabriel Lippmann
57970 YUTZ**

Tel : 03 87 37 95 66
Courriel : clicmosellethionvilleyutz@cg57.fr

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

France Services :

**2, rue du Silo
57330 ENTRANGE**

Tel : 03 82 54 95 90
Courriel : f.services@cc-ce.com

Créé par la CCCE, cet organisme de service public a repris les missions anciennement remplies par la Mission Locale Mobile Rurale. Il a pour mission l'information et l'accompagnement pour toutes les démarches du quotidien :

Mission Locale Mobile Rurale :

Il traite l'ensemble des problèmes d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans et assure régulièrement des permanences à Boust, devant la mairie (63, rue du Général de Gaulle).

- Insertion sociale et professionnelle
- logement
- accès aux droits et aide aux victimes
- prévention, protection de l'enfance, médiation
- surendettement et gestion d'un budget
- conduites à risques et addictions
- aide aux enfants en bas âge
- accompagnement social

Office de Tourisme communautaire :

**Place des Baillis
57570 Rodemack**

Tél : 03 82 56 00 02
Courriel : otcommunautaire@cc-ce.com

Horaires (tous les jours) :

voir site www.ccce.fr

LES CONTACTS UTILES

SERVICES D'URGENCE :

| | |
|---|------------------------------|
| SAMU | 15 |
| Appel d'urgence européen | 112 |
| Police secours | 17 |
| Gendarmerie de Hettange-Grande | 17 ou 03 82 53 19 69 |
| Sapeurs Pompiers | 18 |
| Enfance maltraitée | 119 (national) |
| Cyberviolence enfance (assistance pour les enjeux de protection des mineurs sur internet) | 3018 |
| Cellule de l'information préoccupante | 0800 056 789 (départemental) |
| SOS drogues, alcool, tabac | 113 |
| Centre antipoison | 03 83 32 36 36 |
| Violences conjugales | 3919 |
| Accueil sans-abri | 115 |

En cas de difficultés d'appel sur les numéros courts (15, 17, 18, 112),

prenez contact avec la mairie

Tél : 03 82 50 30 48

Mail : communedeboust@orange.fr



SANTÉ :

| | |
|--------------------|----------------|
| Médecin de Garde | 08 20 33 20 20 |
| Pharmacie de garde | 3237 |
| CHR Bel Air | 03 82 55 82 55 |

PRATIQUE :

Etre informé et alerté des événements locaux

PanneauPocket - La commune dans ma poche : Application à télécharger gratuitement

| | |
|-------------------------------|--|
| Centre socio-culturel | 03 82 58 31 66 |
| EDF (ouverture d'un compteur) | 09 69 32 15 15 |
| Enedis (urgence électricité) | 09 72 67 50 57 |
| Engie (urgence gaz)) | 08 00 47 33 33 |
| Véolia eau potable | 09 69 32 35 54 (urgence 7j/7 - 24h/24) |
| Site : | www.veoliaeau.fr |

PRESBYTÈRE D'HETTANGE-GRANDE :

6, Rue de l'Eglise
57330 Hettange-Grande

Tél : 03 82 53 10 42
Mail : nd-esperance@wanadoo.fr



L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS

ASSISTANTES MATERNELLES :

Relais assistant(e)s maternel(le)s de la CCCE :

81, Grand Rue
57330 DODENOM

Tel : 03 82 83 59 68
Courriel : ramdodendom@cc-ce.com

Liste des assistantes maternelles agréées de

| NOM - ADRESSE | AGREMENT | TELEPHONE |
|---|----------|--|
| BIRCK Aurélie 40B, rue des Roses 57570 BOUST | 3 | Domicile : 03 82 55 34 17 06 60 69 28 73 |
| DESCHAMPS Sophie 34, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 4 | Domicile : 03 82 82 16 57 |
| MARCHAL Virginie 17 Sous les vergers 57570 BOUST | 3 | Portable : 06 13 96 50 36 |
| MEKHALFI Laurence 77, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 3 | Domicile : 03 82 50 31 08 |
| SEPHO Angèle 31, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 4 | Domicile : 03 82 55 22 43 Portable : 06 41 71 23 45 |
| ZODA Cynthia 5, rue de la Fauvete 57570 BOUST HAUTE PARTHE | 4 | Domicile. 03 82 51 32 35 |

GRUPE SCOLAIRE « CHARLEMAGNE » :

- Ecole maternelle à 2 classes
- Ecole élémentaire à 4 classes

86B, rue des Bleuets
57570 BOUST

Site : <http://www3.ac-nancy-metz.fr/ecole-charlemagne-boust>



Directeur :

M Frédéric MATHECOWITSCH

Tel : 03 82 55 18 02

COLLEGE Jean-Marie PELT :

Rue de Pédéroba
57330 HETTANGE-GRANDE

Tel : 03 82 53 12 25

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

SIVU ECLOS

Responsable : Pascale THEVENIN

86C, rue des Bleuets

57570 BOUST

Courriel : boust@eclos.fr

Tel : 03 82 55 29 44

CATT'MOMES (le mercredi)

3, rue Jacqueline Auriol

57570 CATTENOM

Tel : 03 82 83 08 01

CENTRE MULTIMÉDIA COMMUNAUTAIRE À BOUST :

Assure des cours pour tous les enfants scolarisés sur la communauté de communes.

Assure des cours pour les adultes de tous niveaux.

86D, rue des Bleuets

Tel : 03 82 50 35 20

TRANSPORT :

Bus : ligne 110 MONDORFF – THIONVILLE. 5 Arrêts de bus : Basse-Parthe. Eglise. Rue de Gaulle. Mairie. Coquelicots

Lien : www.tim57.com ou www.rapidesdelorraine.fr

LA VIE ASSOCIATIVE À BOUST

| ASSOCIATION / PRESIDENT | ADRESSE | NUMEROS DE TELEPHONE |
|--|---|---|
| <p>A.P.E. Co-Présidents : SIMONCELLO ENGEL Elodie REBOLI Christophe</p> | <p>31, rue des Romains 57570 BOUST 45, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST ape.charlemagne@gmail.com</p> | <p>06 74 36 75 55 06 50 11 54 09</p> |
| <p>LES PLONGEURS MASQUÉS VINCENT Jean- Christophe</p> | <p>president@plongeursmasques.fr www.plongeursmasques.fr</p> | <p>06 22 11 55 83</p> |
| <p>ASSOCIATION SPOR- TIVE SOCIO-EDUCATIVE Coopérative scolaire</p> | <p>Ecole maternelle rue des Bleuets 57570 BOUST ecoleboust@gmail.com</p> | <p>03 82 55 21 61</p> |
| <p>DON DU SANG DE BOUST ET ENVIRONS OJEA Annabelle</p> | <p>14a, rue des Jardins 57570 BOUST annabelle.ojea@hotmail.fr</p> | <p>06 81 39 25 87</p> |
| <p>BOUST LE SON SEPHO Séverin</p> | <p>31, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST severin.sepho@wanadoo.fr</p> | <p>03 82 55 22 43 06 74 10 93 57</p> |
| <p>CULTURE & PATRI- MOINE USSELSKIRCH HEMMER Jean-Baptiste</p> | <p>13, rue Saint Martin 57570 BOUST www.usselskirch.net j-b57@hotmail.fr</p> | <p>00352 661 880 620</p> |

LA VIE ASSOCIATIVE À BOUST

| ASSOCIATION / PRESIDENT | ADRESSE | NUMEROS DE TELEPHONE |
|--|--|----------------------------------|
| CYCLO CLUB STEINMETZ Gérard | 59, rue des Lilas 57570 BOUST gerard.steinmetz@wanadoo.fr | 03 82 55 17 42 |
| CDTE 57 KARNATH Carole | 16, rue Saint Martin 57570 BOUST cdte57moselle@gmail.com | 03 82 50 35 81 06 69 62 57 34 |
| FC BOUST FELTEN Benoît | 1, Le Ratt 57570 BOUST benoitfltn@gmail.com | 06 82 49 31 09 |
| FIT AND DANCE SCHMIT Mireille | 28, rue des Tulipes 57570 BOUST mireille9@hotmail.fr | 03 82 55 16 01 06 77 41 49 92 |
| LE TENNIS CLUB DE BOUST FELTEN Patrick | 1, Le Ratt 57570 BOUST patrickfelten@icloud.com | 03 82 50 35 77 06 32 43 90 57 |
| LES AILES ANCIENNES DE LORRAINE CANCELLI Patrick | 82, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST https://www.facebook.com/ AilesAnciennesDeLorraine patrick@cancelli.me | |
| LES PÊCHEURS DU WEIHERCHEN HEIN Jean-Claude | 10a, rue des Coquelicots 57570 BOUST www.pecheursdeboust.net jeanclaudehein@gmail.com | 03 82 55 19 70 06 25 63 26 21 |
| RUNNING BOUST BREUIL Grégory | 50, Le Poll 57570 BOUST running.bouts57570@gmail.com | 06 34 32 48 72 |
| SYNDICAT D'ARBORI- CULTEURS DILLENSEGER Jean- Marie | 104, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST jmdillen57@gmail.com | 03 82 91 70 43 |

VOS DÉMARCHES

- 1) Pour obtenir vos **Passeports biométriques et Cartes d'identité** nationale (CNI), vous pouvez vous adresser à la Mairie de votre choix agréée par la Sous-Préfecture, au Service CNI & Passeports.

Vous pouvez faire une prédemande en ligne en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et vous saisissez votre état civil et votre adresse, vous notez le numéro de prédemande qui vous est attribué pour le transmettre à la mairie que vous avez choisie, avec le dossier que vous déposerez lors de votre rendez-vous.

Référez vous au site de notre commune, sous l'onglet :

Démarches, pièces d'identité.

ATTENTION !

Les cartes d'identité ont une durée de validité de 15 ans si elles ont été délivrées après le 01/01/2014. Les cartes d'identité valides au 01/01/2014 deviennent automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de leur carte, les cartes d'identité restent valables 10 ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte CNI consultez le site www.diplomatie.gouv.fr ou sur www.servicepublic.fr pour plus d'informations.

- 2) Pour toutes **demandes d'Urbanisme et travaux**, référez-vous également au site de notre commune , sous l'onglet :

Démarches, urbanisme

URBANISME

REGLES IMPORTANTES

MAISON INDIVIDUELLE : permis de construire

EXTENSION (véranda...) :

- entre 5 et 20 m² : déclaration préalable
- Jusqu'à 40 m², si le projet n'a pas pour effet de porter à plus de 170 m² la surface de plancher de l'habitation : déclaration préalable
- En dehors de ces cas : permis de construire

ABRI DE JARDIN, GARAGE, ABRI A BOIS, KIOSQUE, AUVENT

- Si moins de 5 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher : hors ABF, pas de formalité ; sinon, déclaration préalable
- Si plus de 5 m² et moins ou égal à 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher : déclaration préalable
- Si plus de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher : permis de construire

MODIFICATION de l'aspect extérieur de votre construction :

- Pose d'une fenêtre ou d'une lucarne : déclaration préalable
- Ravalement de façade : déclaration préalable
- Création d'une ouverture dans un mur : déclaration préalable
- Pose de panneaux solaires ou photovoltaïques : déclaration préalable

PISCINES :

- Piscines : moins de 10 m² ou plus de 10 m² pour une durée de moins de 3 mois : pas de formalité
- Piscines de plus de 10 m² et pour une durée de plus de 3 mois : déclaration préalable.
- Piscines de plus de 10 m² et moins de 100 m² sans couverture : déclaration préalable
- Piscines de plus de 10 m² et moins de 100 m² avec couverture de protection solaire ou de sécurité : déclaration préalable
- Piscines avec couverture modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m au-dessus du niveau de l'eau : permis de construire.

CLÔTURES : déclaration préalable

- Sur la voie publique, en avant de façade principale, les haies sont proscrites.
- En limite séparative, la hauteur des haies ne peut excéder 1,80 m.

DEMOLITIONS en périmètre ABF et /ou pour les bâtis à préserver identifiés au PLU :

- Dans le cadre d'un projet de construction, le permis de construire ou la déclaration préalable peuvent valoir permis de démolir.
- En dehors de tout projet de construction, permis de démolir à demander en mairie
- En dehors de ce périmètre : pas de formalité

NOS ENTREPRISES

| NOM—ACTIVITE | ADRESSE | COORDONNÉES |
|--|--|---|
| ANDRE Roland <i>Travaux agricoles</i> | 82, rue des Bleuets 57570 BOUST | 03 82 55 17 19 |
| ARTI RENOV 57 LAHEURTE Stéphane <i>Electricité</i> | 13, Sous les Vergers 57570 BOUST | 06 17 63 76 39 06 03 04 37 72 |
| ATELIER KALISTA <i>Salon de beauté</i> | 59b, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 06 63 45 27 54 |
| AU CHALET ZEN BETZ Didier <i>Massages, relaxation, bien-être</i> | 13, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 06 06 53 55 59 |
| BO SYSTEM BOURGUIGNON Jean- Yves <i>Développeur établi mo- bile pliant ETABOX</i> | 83, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 08 92 97 65 09 |
| BREUIL Grégory <i>Sophrologue, praticien en sylvothérapie</i> | 50, Le Poll 57570 BOUST | 06 34 32 48 72 |
| BUR Marion <i>Décoratrice d'intérieur</i> | 33, Le Poll 57570 BOUST www.marionbur.com | 06 48 22 92 35 |
| CAP MECA SOUDURE C.M.S CANCELLI Patrick <i>Soudure</i> | 82, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 06 61 60 04 47 03 82 50 31 01 |
| CHRYSAL'IDE by LO WUTTKE Laura <i>Soins technico- esthétiques</i> | 50, Le Poll 57570 BOUST | 06 86 79 39 48 |
| ELEC CONFORT 57 HAMEL Eric <i>Electricité</i> | 41, le Poll 57570 BOUST | 06 76 18 27 19 03 82 84 50 54 |
| FAUST Marion <i>Ostéopathe animalier</i> | 48, rue du Muguet 57570 BOUST | 06 76 92 27 20 |
| GARAGE VEIBLER VEIBLER Eric <i>Mécanique automobile</i> | 127, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 03 82 55 17 08 Fax : 03 82 50 30 63 |

NOS ENTREPRISES

| NOM | ADRESSE | NUMEROS DE TELEPHONE |
|--|--|----------------------|
| HILT Sabine <i>Hypnothérapeute</i> | 46d, rue des Lilas 57570 BOUST https://sabinehilt.fr/ | 06 12 29 17 52 |
| LE SABOT D'ONDAINE KARNATH Carole <i>Meublé de tourisme</i> | 16, rue St-Martin 57570 BOUST | 03 82 50 35 81 |
| LIMONAT DALSTEIN Cyril <i>Fabrication artisanale de limonades</i> | 13. Le Poll 57570 BOUST luronat@free.fr | 06 15 42 46 54 |
| LL AUTO SPORT LANOE Loïc <i>Achat Vente de véhicules</i> | 16, Le Poll 57570 BOUST | 06 80 89 33 41 |
| MOD'ELORA DAESCHLER Julie <i>Conseillère de mode</i> | 26c, rue des Coquelicots 57570 BOUST | 06 83 34 48 09 |
| OM SHANTI LEP MAIA Elisabeth <i>Massages bien-être</i> | 13, rue Saint Martin 57570 BOUST | 06 09 40 17 00 |
| PRESCOB STEPHAN Robert <i>Sylviculture, exploitation de forêts</i> | 49, rue du Muguet 57570 BOUST | 03 82 53 19 90 |
| RENOVOLET CAVELET Michel <i>Volets roulants, motorisation (sans électricité)</i> | 12, rue des Jardins 57570 BOUST | 06 03 95 02 81 |
| SCOOT'NOMAD MARX Christophe et Théry Location de scooters | 14, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST www.scootnomad.fr contact@scootnomad.fr | 06 99 93 29 81 |
| TRANSPORT TERRASSEMENT HAAG François <i>Travaux de terrassement</i> | 78, rue du Général de Gaulle 57570 BOUST | 06 67 15 81 11 |
| VALENTINI GIULIANO <i>Lavage véhicules chez les particuliers</i> | 24, rue des Tulipes 57570 BOUST | 07 67 61 38 15 |

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Feux :

Depuis l'arrêté municipal du 24 septembre 2008 et l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 , l'allumage de feux de jardins est interdit dans l'agglomération.

Aire de jeux :

Elle est située à proximité du Centre socio-culturel.



City stade :



Son accès est réservé aux jeunes qui évoluent dans le respect du règlement.

A partir de 21 h, ou dès l'allumage de l'éclairage public, l'accès en est interdit.

Règlementation sur les bruits :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc., ne peuvent être effectués que :

| | |
|-------------------------------|--|
| Les jours ouvrables | de 08 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 |
| Les samedis | de 08 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h |
| Les dimanches et jours fériés | de 10 h 00 à 12 h |

Poubelles :

Hormis le jour de collecte, elles ne peuvent rester sur le domaine public.

Il est nécessaire que chacun les entrepose chez soi de manière à ne pas être visibles du domaine public.

Occupation du domaine public :

Hormis pour le stationnement des voitures, son occupation pour tous types de travaux est soumise à autorisation. Lors des travaux, il ne supportera aucune dégradation. Tout déversement de laitance (résidu de béton ...) est strictement interdit.

Stationnement :

Il s'effectue conformément au code de la route, c'est-à-dire que le stationnement sur les trottoirs est interdit, sauf sur les emplacements délimités. Il est prioritaire de laisser les trottoirs libres pour un acheminement piétonnier en toute sécurité.

Circulation :

Les rues Saint Maximin, des Bleuets et une partie de la rue des Coquelicots sont en sens unique.

Respectons la propreté dans la commune, ainsi que les bâtiments et équipements communs présents dans nos lieux publics :

Les propriétaires de chiens sont priés de ne pas utiliser les trottoirs ou les propriétés privées pour les déjections de leur animal de compagnie. Des sacs de propreté sont mis gratuitement à leur disposition en mairie et dans des distributeurs installés devant le Château d'eau rue des Roses, devant l'école élémentaire rue du Général de Gaulle, et entre Haute et Basse-Parthe, afin qu'ils puissent ramasser les excréments et les jeter dans les poubelles.

De même, les canettes vides, papiers et autres détritrus seront déposés dans les poubelles municipales ou personnelles.

Prenez soin des bâtiments et installations publics, afin de ne pas les endommager pour ne pas accroître les frais d'entretien supportés par la collectivité.

Il en va de même des massifs floraux de la commune pour l'entretien desquels nos employés municipaux consacrent beaucoup de temps. Soyons respectueux de leur travail.

GÉRONNS NOS DÉCHETS !

LA GESTION DES DÉCHETS EST L'AFFAIRE DE TOUS !

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Les vendredis : les conteneurs fournis par la CCCE (dont le volume est adapté à la composition des foyers) ne reçoivent que les déchets ménagers ultimes qui ne peuvent être collectés par les procédés ci-après.

Sortir les poubelles le jeudi soir, poignées tournées vers la route.



TRI SÉLECTIF :

RAMASSAGE LE LUNDI DES SACS JAUNES (à sortir le dimanche soir) :

Les sacs jaunes destinés à y déposer les emballages ci-contre sont à votre disposition en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

La CCCE organise le ramassage des encombrants dans la zone 2 (Boust - Roussy le Village - Hettange-Grande) les lundis selon le calendrier ci-dessous.

| 1ER TRIMESTRE | 2ÈME TRIMESTRE | 3ÈME TRIMESTRE | 4ÈME TRIMESTRE |
|---------------|----------------|----------------|----------------|
| 13/01/2025 | 14/04/2025 | 16/07/2025 | 13/10/2025 |
| 10/02/2025 | 12/05/2025 | 11/08/2025 | 10/11/2025 |
| 10/03/2025 | 16/06/2025 | 08/09/2025 | 08/12/2025 |

Au préalable, il est nécessaire de s'inscrire auprès de la Maison Communautaire par téléphone au 03 82 82 05 60 ou par mail à : accueil@cc-ce.com.

COLLECTE PAR APPORT VOLONTAIRE :

Le verre et le papier sont à déposer **DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE** :

- au niveau du 30, rue du Général de Gaulle : 1 conteneur à verre ;
1 conteneur à papiers ;
- Au Centre socioculturel : 1 conteneur à verre, 1 conteneur à papiers
- Rue du Moulin à Basse Parthe : 1 conteneur à verre.

DÉCHÈTERIES :

| | HETTANGE GRANDE/SOETRICH | CATTENOM |
|----------|---------------------------------|------------------------------|
| Lundi | 09 h-11 h 45 et 13 h-17 h 45 | 13 h-18 h 45 |
| Mardi | 09 h-11 h 45 et 13 h-18 h 45 | 10 h-11 h 45 et 14 h-18 h 45 |
| Mercredi | 09 h-11 h 45 et 13 h-18 h 45 | 09 h-11 h 45 et 13 h-17 h 45 |
| Jeudi | 09 h-11 h 45 et 13 h-17 h 45 | fermé |
| Vendredi | 09 h-11 h 45 et 13 h-17 h 45 | 09 h-11 h 45 et 14 h-18 h 45 |
| Samedi | 08 h 30-18 h 30 | 09 h-11 h 45 et 13 h-18 h 30 |

EN MAIRIE :

- Collecte de piles usagées.
- Distribution de sacs de tri sélectif et de sacs adaptés aux crottes de chiens.
- Mise à disposition, pour une durée de 24 h, de remorques pour évacuer les branchages et déchets verts :
 - 15 € la petite remorque,
 - 40 € le camion,
 - 70 € la grande remorque avec le tracteur.

L'évacuation des déchets verts (uniquement) sera effectuée par les employés communaux.

PATRIMOINE

LA TOUR USSELSKIRCH

Située dans le cimetière, à 250 m d'altitude, cette tour romane date du XI^{ème} siècle. Elle a résisté à la destruction totale de l'église datant de 1880 par les tirs d'artillerie du 24 mai 1940. De plan hexagonal, elle présente une hauteur de 25 m, des murs de 1,50 m d'épaisseur et un escalier tournant.

Classée à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1930.



LES STELES DU CHEMIN DE CROIX D'USSELSKIRCH

Ces huit stations sculptées en haut-relief en calcaire ocre datent du XVII^{ème} siècle et sont alignées à l'avant de la tour Usselskirch, à l'emplacement des fondations de l'ancienne église détruite durant la seconde guerre mondiale.

Les stèles ont été rénovées en 2014 et 2015.

Elles sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques au titre du petit Patrimoine depuis 1996.



L'ÉGLISE ST-MAXIMIN

Située au lieu-dit Mollberg, elle a été construite en 1961 d'après les plans de M. Georges-Henri PINGUSSON.

Cet édifice circulaire, construit en béton armé, emprunte à la rotonde son symbolisme et lui donne sa signification de rassemblement dans l'unité.

L'église est éclairée par un vitrail circulaire orienté nord-sud, de 18 mètres de diamètre, composé de 22 dalles en verre bleu foncé et 2 claires. 8 dalles sont représentatives : la 1^{ère} dalle claire représente la nativité et les dalles suivantes (bleues) marquent le début de la vie terrestre du Christ ; en face, la 2^{ème} dalle transparente représente la résurrection (tournée vers Jérusalem), et le début de la foi jusqu'à la Pentecôte et la Jérusalem céleste.



Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques en 1994, elle est classée au titre des Monuments Historiques depuis 2014.

PATRIMOINE REMARQUABLE

De nombreux petits édifices sont présents sur la commune de Boust :

Un observatoire de la ligne Maginot



Des casemates à Parthe :



Une ancienne station de collecte du lait, située au 59 A rue du Général de Gaulle, devenue distillerie.

Une grange-église située à proximité de la distillerie.

L'ancien lavoir de Boust station en bas de la rue des Romains, transformé en station de pompage.

L'ancien lavoir de Parthe, situé dans la forêt du Schack (Haute-Parthe) près de la carrière en exploitation, au bord du ruisseau le Klingelbach.

Près du cimetière, une aire de repos sur le circuit de la Ligne Maginot.



Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie ou l'association Culture et Patrimoine. www.usselskirch.net

